



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE

Siege du Groupe COLAS Issy les Moulineaux

Présents : 22 présents (noms en annexe au présent compte rendu)

Représentés : 213 (noms en annexe au présent compte rendu)

Le 10 AVRIL 2019 à 10 H 30, se sont réunis au siège de l'association sis 4 rue Guynemer à 92130 Issy les Moulineaux

Les membres de l'amicale des anciens de la Gironde sur convocation de son Président Christian LAVEDRINE

Il a été dressé une feuille de présence (jointe en annexe) signé par chaque adhérent présent tant à titre personnel qu'en sa qualité de mandataire.

Olivier RAYNAL est désigné comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des administrateurs les pièces suivantes :

- Les statuts de l'association.
- Le Procès- verbal de la précédente assemblée générale du 28/09/2018 à Clermont Ferrand.
- Le bilan de l'association arrêté au 31 décembre 2018.
- Le projet de traité de fusion- absorption des trois associations du Groupe Colas : Amico- Les Anciens de la Gironde et l'AS Sacer par l'Union des Amicales du Groupe Colas (UAGC).
- Les nouveaux statuts de l'UAGC devant devenir l'Amicale du Groupe Colas (AGC) après fusion.
- Le règlement intérieur qui sera celui de l'AGC après fusion.
- La feuille de présence.



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 Septembre 2018 tenue à Clermont Ferrand
- 2- Arrêté des comptes de l'association au 31 décembre 2018
- 3- Budget et cotisation pour l'année 2019
- 4- Voyage 2019

Assemblée Générale Extraordinaire

- Fusion des 3 amicales du groupe Colas par absorption de celles-ci dans l'UAGC qui prends le nom de AGC

Le Président Christian Lavedrine souhaite la bienvenue aux membres de l'Amicale présents à l'Assemblée Générale réunie le mercredi 10 avril 2019 à 10h30 au Siege du Groupe COLAS à Issy les Moulineaux.

Après avoir lu l'ordre du jour, il ouvre l'assemblée générale ordinaire.

1ere résolution : Approbation du Compte rendu de l'assemblée générale du 29 septembre 2018 à Clermont Ferrand.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 29/09/2019, à Clermont Ferrand est approuvé à l'unanimité.

2eme résolution : Approbation du rapport d'activité du Président.

Le Président Lavedrine explique aux membres de l'Amicale qu'il a été occupé depuis la précédente AG par les réunions préparant la fusion des Amicales du Groupe et la création de l'AGC.

Il explique la décision de fusionner les Amicales par le Président de COLAS SA malgré le travail pour mettre en place l'UAGC « holding » des Amicales.

Il donne la position des autres Amicales :

SACER : avis favorable dès le début.

AMICO : avis favorable mais gêné de perdre l'identité historique Amico.

Les 3 Amicales souhaitent garder des sections « marquées » (Amico, Sacer, Gironde).



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

Les 3 présidents ont présenté les nouveaux statuts de la future AGC à Mr Tournier DRH du groupe qui les a validés lors de cette réunion avant de revenir sur son accord par courrier en limitant l'existence des sections à 3 ans.

Christian Lavedrine évoque ensuite le Conseil d'Administration de l'Amicale de la Gironde tenu le 28/01/2019, lui donnant pouvoir pour signer la convention de fusion absorption des trois amicales.

Le Président parle enfin du Conseil d'administration de l'UAGC qui se tiendra le 7/05/2019 et qui entérinera la fusion-absorption si les 3 AG des Amicales l'autorise avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Après quelques questions des adhérents présents, le Président met la résolution au vote.

Le rapport d'activité du Président est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

3eme résolution : approbation des comptes.

Mr Jean Claude Ducamp, trésorier de l'Amicale, présente les comptes de l'année 2018.

La SMAC ayant été vendue par COLAS, la position des nouveaux adhérents de SMAC est abordée. Leur adhésion ne pose pas de problème s'ils remplissent les conditions.

Le visa Gironde leur sera accordé s'ils n'ont pas adhéré à une autre mutuelle après leur départ de SMAC.

Pas de questions sur les comptes 2018

La gestion 2018 est approuvée à l'unanimité.

JC Ducamp présente le budget 2019. Christian Lavedrine donne quelques explications sur le précompte de l'UAGC.

Cotisations 2019 :

Membres actifs ou retraités : 37€

Veuves ou veufs d'adhérents : 18.50€

La cotisation de 58€ est supprimée car elle n'existe pas dans les autres amicales.

Le budget et les cotisations 2019 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

4eme résolution : Journées de rencontres des Anciens de la Gironde.

Le président de l'Amicale présente le projet préparé avec PROBTP Vacances, des journées de rencontre des anciens de la Gironde au Village de l'Esterel à AGAY les 26, 27 et 28 septembre 2019.



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

Il énonce le programme du séjour, et le cout pour l'Amicale (45000€ pour 100 personnes)

Il propose que la participation des adhérents soit de 200€ par personne.

Date limite d'inscription le 31/05/2019

L'encaissement sera effectué début septembre

Le projet des journées de rencontre des Anciens de la Gironde est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

POUVOIRS :

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou copie du Procès-Verbal de la présente assemblée pour accomplir toute formalités légales et effectuer tout dépôt règlementaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Fusion des 3 amicales du groupe Colas par absorption de celles-ci dans l'UAGC qui prends le nom de AGC

Le Président rappelle les termes principaux de la convention de fusion-absorption des 3 amicales.

Il rappelle aussi le planning prévisionnel de la création de l'AGC.

Il rappelle d'autres parts que tous les documents ayant trait à cette fusion sont disponibles en ligne sur le site internet de l'Amicale.

Le Président répond aux questions des adhérents présents.

Lorsque les questions sont épuisées il soumet le projet au vote de l'assemblée :

Votes contre la fusion :

Mr De Pins et les adhérents qu'il représente :	20
Mr Roffe	1
Mr Karian	1
Mr Elmlinger	1
Mr Forge et les adhérents qu'il représente	18
Mr Gourbeau et les adhérents qu'il représente	16
Mr Leblanc	1

Total des votes contre la fusion	58

Abstentions 0

Votes pour la fusion 177



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

La majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, est requise.

La fusion des 3 amicales du groupe Colas par absorption de celles-ci dans l'UAGC qui prends le nom de AGC, est approuvée par l'assemblée générale.

POUVOIRS :

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou copie du Procès-Verbal de la présente assemblée pour accomplir toute formalités légales et effectuer tout dépôt réglementaire.

Toutes les questions étant épuisées le Président clôt l'assemblée générale à 12h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

Le Secrétaire

Le Président



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE

4 rue Guynemer

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Tél : 01 47 61 73 60